UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n°2020.CA.53

Intitulé et descriptif de l'objet :

Autoriser M. Dominique GREVEY, Administrateur provisoire, de solliciter la subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-comté pour le projet « Journée de formation à la CST pour les doctorants UBFC » dans le programme « Recherche – Culture Scientifique, Technique et Industrielle ».

Délibération présentée :

☐ Pour avis

☐ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres:

- Effectif statutaire: 45 (nombre de membres composant le conseil)
- Membres en exercice: 45 (effectif statutaire-sièges vacants)
- Quorum: 23
- Membres présents : 16
- Membres représentés: 12 (nombre de personnes ayant donné procuration)
- Total: 28

Décompte des votes :

- Refus de vote: 0 Abstention(s): 0
- Votants: 28

(total membres présents et représentés refus de vote et abstentions)

- Blanc(s) ou nul(s): 0 (en cas de vote à bulletin secret)
- Suffrages exprimés: 28 (= nombre de votants - nombre de blancs
- ou nuls) Pour: 28 Contre: 0

Le Conseil d'administration : ☑ Adopte la délibération

Fait le 26 octobre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC

Dominique GREVEY

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »